



Ville de LORIENT
AN ORIENT

Pôle Aménagement,
Environnement et Transports.

Direction de la Planification et
du Droit des Sols.

Réf : KC/AT/MLG

OBJET : Arrêté du Maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LORIENT,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 112-6 et R 151-52 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 qui a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les délibérations du 13 octobre 2016 et 9 février 2017 qui ont modifié le PLU et l'arrêté du Maire du 24 mai 2017 qui a prescrit la modification n°3 du PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2017 approuvant le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lann-Bihoué ;

Considérant qu'il convient, conformément aux articles L 112-4, L 112-6, L 131-4 et L 153-49 du Code de l'Urbanisme, de mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme afin que le PEB soit annexé au PLU.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme **est mis à jour** à la date du présent arrêté afin de prendre en compte le **Plan d'Exposition au Bruit** de l'aérodrome de Lann-Bihoué.

ARTICLE 2 : La mise à jour sera effectuée dans **l'annexe graphique n°2 du PLU**.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et affiché en mairie pendant une durée d'un mois. Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Morbihan ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 RENNES Cedex.

Adresser toutes correspondances à Monsieur le Maire de la Ville de Lorient,
CS 30010 - 56315 LORIENT CEDEX - Tél. 02 97 02 22 00 - Fax : 02 97 02 22 35 - www.lorient.fr

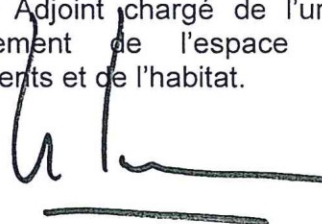
ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LORIENT, le **26** **JUIL.** 2017

Pour le Maire absent

Vu l'ordre du tableau

Le Maire Adjoint chargé de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace public, des déplacements et de l'habitat.



Olivier LE LAMER

